

MANIFESTE DES AMIS DE LA TERRE

Préambule

Le présent manifeste a été approuvé lors de l'assemblée générale extraordinaire des Amis de la Terre, le 6 février 1977.

Il constitue la charte du mouvement.

Son but : servir de base de réflexion et de référence permanente aux membres et aux différents groupes régionaux des Amis de la Terre dans leur action culturelle et politique, mais aussi dissiper toute équivoque éventuelle quant à notre vision de la Société, nos objectifs, notre stratégie.

Il ne s'agit cependant pas d'ériger ce document en table de la loi définitivement figée et destinée à être brandie à toute occasion par des militants endoctrinés.

Un mouvement qui se veut véritablement progressiste doit se remettre en cause à tout moment ; sans cela, il ne serait qu'une institution de plus.

Introduction

Alors que chacun s'accorde à reconnaître la gravité de la crise économique actuelle – les symptômes classiques sont effectivement bien visibles : l'inflation et le chômage – bien peu admettent son caractère inévitable et sa véritable signification : la fin de la civilisation industrielle.

Notre monde a été bâti sur des bases erronées.

La poursuite de la croissance matérielle est aujourd'hui sévèrement remise en question.

L'élévation du niveau de vie (ou croissance de la masse des biens et services produits) ne conduit plus à une amélioration du bien-être. Elle est financée dans les pays riches par l'appauvrissement et l'asservissement des pays pauvres.

La croissance matérielle est en train de buter sur les limites d'un monde fini (matières premières, sources d'énergie). La science et la technologie n'ont pas été les grands facteurs de libération des hommes comme espéré.

Leur application déraisonnable a entraîné l'humanité dans des erreurs difficilement réparables. Les désastres écologiques se multiplient, notre milieu de vie (et donc nous-mêmes) est agressé par les pollutions chimiques et radioactives.

Partout dans le monde, de plus en plus d'hommes ressentent leur aliénation.

Ils ne décident pas de leur façon de vivre, de produire, de consommer.

Ils réalisent l'absurdité de ce système économique qui fait proliférer des biens inutiles, ignore les vrais besoins, exploite impunément la nature et les inégalités entre les hommes.

Il est nécessaire que chacun reprenne en main son propre destin ; que les villes, les campagnes, les écoles, les usines, les administrations soient l'affaire de ceux qui y vivent ; que chacun retrouve ses propres valeurs et comprenne la vanité des valeurs que les marchands lui inculquent.

Ceci ne pourra se faire sans briser les hiérarchies, les préjugés et les tabous de toutes sortes.

Ceci ne pourra se faire sans inventer une lutte politique originale.

Notre but, très ambitieux, est d'organiser cette lutte en Wallonie.

Ce manifeste des Amis de la Terre essaie de définir cette démarche et de catalyser les luttes qui y correspondent.

CHAPITRE I

Pour une société écologique, autogestionnaire et intégralement fédéraliste

1. *L'économie*

La crise de civilisation que connaît la société occidentale se manifeste avec une acuité de plus en plus grande. Elle prend une tournure absurde au plan économique. La recherche du profit, vu comme un but en soi, engendre des nuisances que même les hérauts du système capitaliste ne peuvent plus nier :

- appauvrissement des relations humaines,
- prolétarianisation généralisée, l'homme étant dépossédé de son travail,
- concentration de pouvoirs,
- gaspillage de l'énergie et de l'intelligence des travailleurs par la division extrême du travail et la gestion bureaucratique de la société,
- distorsion croissante entre les niveaux de vie de la majorité des habitants des pays nantis et des peuples du tiers monde,
- distorsion de même nature à l'intérieur de chaque pays,
- pillage accéléré des ressources naturelles

- destruction irréversible des équilibres écologiques
- incapacité des outils et des institutions à régler les problèmes pour lesquels ils ont été conçus.

Le respect des impératifs écologiques au niveau planétaire et la participation active de chacun à l'instauration d'une justice sociale véritable à l'échelle mondiale doivent faire partie intégrante de tout système économique.

Il n'est pas admissible de promouvoir le bien-être d'un peuple, fût-il le nôtre, au mépris des légitimes aspirations des autres.

La croissance matérielle actuelle est érigée en dogme politico-économique.

Toutes les forces politiques de ce pays entretiennent ce dogme, sans oser dire qu'il se fonde sur la misère des peuples du tiers monde. A ce titre déjà, la croissance matérielle ainsi conçue est inadmissible. Elle l'est plus encore quand on sait qu'elle entraîne l'épuisement des ressources naturelles et qu'elle compromet la vie même sur la terre.

Dans la société que nous voulons construire, le bien-être de l'homme doit toujours être le but final de toute action.

Pour cela, une réorientation des objectifs économiques est indispensable ; il faut assurer le bien-être plutôt qu'accroître à tout prix les marchés et donc la production de biens et services. Cette vision des choses implique que l'on sanctionne autrement l'activité économique. Dégager un profit et accumuler de l'argent ne sont pas des buts économiques légitimes.

Croissance du bien-être régional net.

Le calcul en P.N.B. est discutable à deux égards. Il ne rend pas compte des inégalités à l'intérieur d'un pays. Et en additionnant des interventions économiques, il ne fait aucun cas du bien-être. A titre d'exemple, disons qu'un accident de voiture fait croître le P.N.B. La notion de niveau de vie découle en ligne directe de la notion de P.N.B. Il faut donc en arriver à une comptabilité du bien-être régional net, notion plus révélatrice du « bonheur ».

L'augmentation du niveau de vie (la masse des biens et services consommés, quels qu'ils soient) compromet gravement le milieu et nos conditions d'existence. Cependant, en préalable à toute réorientation vers la satisfaction des impératifs qualitatifs, il est de la plus élémentaire justice de redistribuer les biens matériels. Cette redistribution doit se faire au détriment de tous les privilégiés, individus, entreprises, Etats.

1.1 Trois principes nous semblent devoir guider les choix économiques de notre société.

1.1.1 La justice sociale

La société a le devoir de subvenir aux besoins fondamentaux de tous les citoyens. A cet effet, un **minimum social est garanti** à chacun pendant toute son existence indépendamment du travail presté. En échange, un **service civil** est exigé de chacun en fonction de ses capacités.

Celui-ci a pour but, entre autres, de faire participer tous les citoyens aux travaux les moins intéressants. Le minimum social garanti est la somme des biens et services dont le citoyen a besoin pour mener une vie sans encombre au niveau matériel.

Le **droit au travail** est garanti. La durée du travail professionnel est sensiblement inférieure à ce qu'elle est actuellement, pour ceux qui le souhaitent, dans la mesure où la production est fonction de besoins réels et non de la recherche d'un profit fondé sur l'exploitation et la traduction monétaire de toute activité.

Il s'agit de passer du principe de « à chacun selon son travail » à celui de « **à chacun selon ses besoins** ». La prestation de travaux non assortis de revenus, mais fondée sur l'échange et le service est encouragée.

L'éventail des rémunérations est fortement réduit et ne se fonde plus sur le savoir, le pouvoir ou tout autre élément de discrimination. Progressivement, c'est **le salariat lui-même qui est aboli**, en ce qu'il est en soi une forme d'aliénation.

1.1.2 Le principe écologique

Toutes les activités humaines doivent être soumises aux **règles écologiques**. L'introduction à tous les niveaux institutionnels d'une procédure d'étude de l'impact sur l'environnement pour tout projet ou programme est, à cet égard, d'une importance capitale.

Une politique de **conservation des ressources** exige une utilisation parcimonieuse de l'énergie comme des matières premières et une mutation importante en matière de transports, d'agriculture, d'équipements domestiques et de choix de production industrielle.

Le problème démographique ne peut être ignoré.

La Wallonie est une région très peuplée, même si la répartition géographique des populations, très hétérogène, peut nous en faire douter.

En matière démographique, il faut inverser la vision patronale qui tente d'adapter la population aux besoins économiques (satisfaire les besoins en main-d'œuvre). Toute politique nataliste est à rejeter. Une planification démographique indicative s'impose.

Du fait de la croissance de la population, du pillage des peuples pauvres, du gaspillage des protéines végétales, le **problème alimentaire** est devenu le plus pressant de tous. Il nécessite une modification de nos habitudes alimentaires, notamment la réduction de notre consommation de viande, une valorisation de la profession d'agriculteur, la sauvegarde des terrains agricoles, le démantèlement des multinationales de l'alimentation, la mise au pas des spéculateurs sur les denrées.

Toute production industrielle s'accompagne du **recyclage** de ses éventuels déchets. La production de matériaux non biodégradables est progressivement éliminée.

1.1.3 Le principe autogestionnaire

Il implique que les décisions soient prises par ceux qui sont concernés au premier chef à tous les niveaux des structures sociales, c'est-à-dire au départ de chacun des groupes organisés ou groupes de base (famille, quartier, entreprise, école, institution de soins, commune, par exemple).

Le principe autogestionnaire prend tout son sens dans une **société fédéraliste**.

La récupération de plusieurs tentatives d'autogestion tient au fait qu'elles ont manqué de relais politiques adaptés. Elle tient aussi aux pressions constantes de l'environnement politique et économique sur les expériences qui vont à contrecourant.

L'intérêt de l'autogestion est la possibilité pour chacun de **maîtriser, comprendre et forger ses propres conditions de vie** et de travail.

L'autogestion est la base d'un système social qui mise sur l'élévation du niveau de conscience et de responsabilité de chacun. Elle est un projet foncièrement éducatif qui vise à remettre les choix politiques démocratiques aux postes de commande. Elle implique un retournement des objectifs économiques actuels animés par l'accumulation monétaire d'une classe privilégiée, de façon à animer le système économique par la seule volonté de rencontrer des besoins raisonnables.

Le choix de l'autogestion ne va pas sans des choix techniques et des choix de production qui permettent sa pratique. Aucune technique n'est neutre par rapport à un système économique. Les techniques et les institutions doivent être dominées par les travailleurs et, d'une manière plus générale, par l'ensemble des citoyens.

Le rôle historique de l'idéologie dominante a poussé la majorité à admettre qu'un système est valable parce que la hiérarchie qu'il instaure est « naturelle » et parce qu'il permet une élévation du niveau de vie (celui-ci étant défini par l'idéologie elle-même). La lutte sur le terrain économique doit s'exercer **de concert avec la lutte sur le terrain culturel**.

A l'heure actuelle, le travail que l'on preste est motivé par la recherche d'un gain. La course au profit est âpre dans chaque entreprise. Il faut miser sur un changement des motivations, et aller **vers un mieux-vivre plutôt que vers un plus-avoir**. La finalité d'un travail est la rencontre d'un besoin, pas le revenu. L'autogestion vise aussi à réconcilier l'homme avec les objectifs de son travail pour que celui-ci prenne un sens.

Il n'est pas évident que les principes écologiques et autogestionnaires se rejoignent automatiquement. Il faut donc que s'instaure une **procédure d'arbitrage** des activités économiques litigieuses au plan écologique. Le rôle d'arbitre pourrait être confié à l'instance planificatrice.

1.2 Planification démocratique

Pour respecter les trois principes que nous venons d'énoncer, pour assurer leur cohérence et les traduire dans les faits, une planification démocratique s'avère indispensable.

La planification doit être vue comme un **acte global de solidarité**. A un système social oppressif fondé sur le capital accumulé, la planification substitue un système plus organisé, plus cohérent et, ce n'est nullement contradictoire, plus libertaire.

Le plan doit être essentiellement un instrument de la politique permettant de déterminer les choix de société.

Il sera donc désétatisé au profit des collectivités régionales et locales.

Il sera nourri d'une information riche et pluraliste, chose rendue possible par les moyens informatiques dont nous disposons.

La planification ne peut prétendre recenser tous les besoins individuels, ni assurer la gestion de chaque entreprise séparément, sous peine de bureaucratisme.

Son but premier est d'intégrer les activités économiques décentralisées dans une vue d'ensemble. Son rôle est donc de prévoir, informer, guider, permettre la négociation. Ce rôle exige une grande souplesse du plan, son adaptation permanente, et la transparence de toutes les informations qui l'alimentent.

La planification doit donc répondre aux critères suivants :

- être **souple**, s'est-à-dire **corrigeable**, amendable et rapidement adaptable à une conjoncture non prévue ;
- être **limitée dans l'espace**, pour respecter l'idée fédéraliste et donner l'initiative à des entités de taille suffisante mais non gigantesque, pour que le pouvoir reste à la portée du citoyen ;
- être **limitée dans le temps** pour respecter la naturelle évolution économique ;
- être **diversifiée** en fonction des besoins et de la nécessaire autonomie des entreprises ;
- être **facteur d'initiative**, moteur de créativité (l'initiative est un droit).

Planification et structures fédéralistes se complètent quand le niveau planificateur est lié au niveau de compétence politique, ce dernier étant lui-même à la portée de la décision politique. L'organe qui planifie est donc l'organe concerné par l'activité planifiée.

Le problème réside dans le fait qu'une grande partie des décisions prises par une collectivité est ressentie par d'autres collectivités. La planification industrielle, par exemple, doit tenir compte des propositions de ses utilisateurs.

La planification régionale doit, autre exemple, tenir compte d'une exportation éventuelle qui, elle, se planifie au sommet.

Cette conception de la planification nous amène à concevoir plusieurs secteurs économiques sur chacun desquels la planification s'exerce d'une manière différente.

Le secteur à **planification impérative** comprend tout ce qui est de première nécessité et ne peut, en aucune manière, être privatisé en raison de son impact sur l'ensemble de la collectivité. On pense aux grands équipements de base (scolaires, hospitaliers, ...), au secteur

de l'énergie, aux stocks alimentaires et aux biens de consommation à concurrence du minimum socio-vital global (rapporté à l'ensemble de la population).

Le secteur à **planification indicative** touche les productions qui n'engagent pas l'ensemble de la population et pour lesquelles des quotas rigoureux ne peuvent être fixés.

Le secteur hors planification touche les productions qui rencontrent des besoins secondaires. Il est évident que la créativité ne se planifie pas et qu'elle doit trouver un cadre d'expression dynamique.

Il ne s'agit pas de tolérer des productions inutiles ou nuisibles mais de permettre que les prescriptions du plan s'harmonisent avec les initiatives, et que les activités culturelles soient libres.

L'organisation de cette planification impose l'installation de pouvoirs démocratiques à chaque échelon de la collectivité, tant du point de vue géographique et administratif (quartiers, communes, villages, cantons, régions, fédération) que de celui des relations économiques et sociales.

En ce qui concerne la réalisation des objectifs du plan définis par la collectivité, il s'avère indispensable que les différents organes d'exécution disposent d'une autorité suffisante.

Cette autorité doit être fondée sur une adhésion, un consentement mutuel.

L'émulation par la concurrence est remplacée par l'émulation par la socialisation de la production, de la distribution et de l'ensemble du mode de produire et de vivre.

C'est ici que plan et autonomie se rejoignent.

1.3 Marché

Refuser une planification autocratique et centralisée, affirmer le respect de la liberté du consommateur et sa libération, opter pour l'autogestion et l'autonomie ne va pas sans **admettre l'existence d'un marché**.

Bien sûr, il ne s'agit pas du marché que nous connaissons aujourd'hui, où une offre persuasive impose ses choix à des consommateurs qui ne s'expriment pas. Il ne s'agit pas non plus du marché où l'on pratique la mise en valeur monétaire des produits. Le marché doit seulement permettre des liens directs entre les unités de production et entre celles-ci et les consommateurs.

Les organes planificateurs doivent être déchargés des décisions concernant les échanges entre entreprises.

L'expression des consommateurs doit pouvoir se manifester directement sans passer par la sanction du plan. Ceci permet d'éviter la standardisation du mode de vie tout en s'écartant de l'option de la consommation individuelle outrancière.

1.4 Propriété

Il faut distinguer dans cette notion ce qui se rapporte aux biens personnels et de consommation de ce qui se rapporte aux biens de production. En outre, à l'intérieur de chacune de ces catégories, des distinctions sont à faire.

Pour ce qui est des biens dits de consommation, la propriété privée est un droit, mais son exercice doit être subordonné à l'intérêt général, ce qui implique une limitation à la fois dans son usage et dans ses dimensions.

Pour ce qui est des biens dits de production, la propriété privée ne se justifie que quand l'outil est personnel et n'entre pas dans une organisation collective de travail.

Par contre, une organisation planifiée de la production implique la disparition du pouvoir des propriétaires, pouvoir fondé sur le capital.

Le partage des richesses et des revenus ne se conçoit pas sans partage du pouvoir comme du travail. La socialisation des moyens de production collectifs est donc nécessaire.

La mise en œuvre de politiques visant à une répartition égalitaire passe par la socialisation des fortunes. La transmission héréditaire des fortunes et des biens de production d'une certaine importance perd toute justification.

Le droit de propriété doit donc être fondamentalement redéfini dans le sens d'une limitation raisonnable pour les biens d'utilisation, dans le sens d'une priorité du droit d'autogestion pour les biens de production.

La constitution et la vie de toute entreprise doivent dépendre de la démocratie directe et plus de la propriété d'un capital. Ce n'est pas une accumulation de capital qui donne le droit de produire. C'est un avis collectif qui fonde le droit de disposer du capital. L'avis se donnera sur le produit (son existence) et sur la façon de le produire.

Ce sont les rapports entre les droits de l'autogestion des travailleurs dans l'entreprise et les droits de la planification démocratique, dans ses différentes instances locales, sectorielles, régionales, nationales, qui définissent pratiquement la propriété sociale.

L'entreprise autogérée appartient aux travailleurs qui la composent mais ne peut dépendre de chaque travailleur individuellement. Ses moyens d'existence ne peuvent, par contre, venir que d'un organisme public situé à un échelon déterminé de la Fédération, en fonction de son importance, de sa destination et du champ d'action de son activité.

La démocratie économique doit passer par un double contrôle « ascendant-descendant » qui doit permettre au pouvoir public de favoriser l'intérêt collectif et à l'entreprise d'exiger du pouvoir le respect de son autonomie d'action si elle fait la preuve de sa bonne gestion et de l'utilité de sa production.

Dans cette optique et pour dégager la responsabilité de chaque unité de production, on doit proposer que l'entreprise soit constituée en personne morale distincte et indépendante des organismes fédéraux.

2. La démocratie politique par le fédéralisme intégral

Le régime politique qui caractérise les pays occidentaux, et la Belgique en particulier, n'est pas véritablement démocratique. Tout au plus notre démocratie est-elle formelle. Ni les institutions politiques ni le système représentatif ne permettent au citoyen d'infléchir et encore moins de participer aux décisions qui le concernent, conditionnent sa vie quotidienne et son avenir.

La démocratie véritable exige l'application des principes du fédéralisme intégral.

Les citoyens participent le plus directement possible aux décisions qui les concernent et peuvent à tout moment les remettre en cause, quel que soit le niveau où elles ont été prises (instauration du référendum d'initiative populaire).

Les institutions politiques correspondent aux collectivités réelles.

Là où existe une communauté de vie existe un pouvoir politique correspondant. La vie moderne brisant les collectivités réelles dans un long processus de déshumanisation, il convient de les retrouver.

Toute perte de compétence en faveur d'une collectivité englobante est décidée par la collectivité concernée et non l'inverse (principe de subsidiarité).

Les peuples et les communautés ont comme premier droit celui de se définir eux-mêmes. Aucune souveraineté n'est imposée du haut.

Toutes les minorités (ethniques, linguistiques, philosophiques, économiques) bénéficient d'une protection légale.

Pour permettre aux institutions locales de jouer leur rôle de centres de participation à la vie politique tout en assurant une réelle autonomie communale, il semble que la meilleure solution est d'établir un pouvoir local à deux niveaux. Il n'est en effet possible de satisfaire à la première exigence qu'au sein de petites entités, là où l'organe de décision est proche de la population.

Par ailleurs, une réelle autonomie ne peut être assurée efficacement qu'au sein d'entités plus grandes.

Ainsi, au premier niveau, on aura le quartier ou le village, communauté politique de base où la participation des citoyens est la plus facilement réalisable.

Au second niveau, la commune ou fédération de quartiers et de villages se regroupera autour d'un pôle urbain.

Il est incontestable au vu de ce qui se passe partout dans le monde que lorsque plusieurs communautés cohabitent dans un même Etat, de graves conflits surgissent inmanquablement. Ils sont dûs à des

inégalités économiques appuyées par des différences de culture et une escalade des incompréhensions mutuelles. Des structures étatiques centralisées favorisent l'impérialisme économique et culturel. En conséquence, il apparaît que la meilleure manière de déterminer les régions est de laisser la population opérer un choix d'appartenance. Il se portera normalement sur un mixage des deux critères de répartition.

L'organisation institutionnelle pourrait en conséquence se présenter comme suit : le quartier ou le village ; la commune ; le département ou province, entité relais entre la commune et la région, définie en fonction d'un pôle urbain ou d'une activité économique homogène ; la région qui jouit d'une autonomie quasi-totale (pour nous, la Wallonie) ; l'Europe des régions ; la fédération mondiale.

Les élections à tous les niveaux doivent permettre un véritable choix politique. Dans une société autogérée, le concept de représentant du peuple prend un sens très différent, puisque le contrôle est permanent et que les décisions restent l'apanage exclusif des populations concernées.

L'homme élu est le vecteur d'une option politique, simplement. L'existence d'une classe politique (ou politicienne) n'a plus de sens. Le rôle et les structures des partis seront repensés. Plutôt que de servir d'écrans entre les citoyens et le pouvoir, ils doivent présenter des options politiques claires.

La remise en cause des élus, l'organisation de référendums, l'interdiction des cumuls, la limitation de la durée des mandats, l'instauration d'un congé politique sont autant d'éléments qui permettront d'éliminer l'influence néfaste d'une classe politique qui s'interpose entre les citoyens et les problèmes qui les concernent au premier chef.

CHAPITRE II

Nous situer politiquement

L'action politique que nous voulons promouvoir se situe dans la perspective d'une **société autogérée à tous les niveaux dans le respect des équilibres écologiques**.

Ceci suppose de **nouveaux rapports entre les hommes** (culturels, sociaux, économiques). Et de **nouveaux rapports entre les hommes et la nature** (utilisation des ressources, aménagement du territoire, maîtrise technologique, politique, énergétique).

Pour emporter ces thèses, nous choisissons le mouvement international d'écologie politique « **Les amis de la Terre** ».

La vie de ce mouvement doit correspondre aux thèses qu'il défend. Pour nous, l'autogestion est autant une stratégie qu'un objectif. Nous ne voulons pas nous situer dans la classe politicienne, mais nous voulons que la politique soit l'affaire de tous.

1. Par rapports aux partis.

Les membres des « Amis de la Terre » gardent leur liberté d'engagement. Ceci ne signifie pas qu'ils doivent s'engager en ordre dispersé. Une concertation entre les membres doit présider au choix d'une stratégie politique. Notre règlement définit par ailleurs la façon dont fonctionne et vit le mouvement.

2. Par rapport à l'autogestion.

Le choix de l'autogestion est le seul qui puisse démocratiser réellement la vie politique et économique.

L'autogestion peut être vue comme :

- l'exercice réellement collectif de la liberté, de la responsabilité, de la décision et du pouvoir ;
- l'intelligence de ce que l'on est, ce que l'on veut devenir et de ce que l'on fait ;
- la liquidation du rôle du dirigeant ;
- la découverte d'un sens humain au travail, à la consommation, à l'éducation, aux loisirs et à la vie quotidienne.

3. Par rapport à l'activité économique.

Mais il faut y prendre garde, l'exercice de l'autogestion n'exclut pas des comportements ruineux pour les équilibres physiques et humains (productivisme, fabrication de produits inacceptables).

L'activité économique au sens large doit assurer une satisfaction optimale des besoins humains (rechercher la valeur d'usage maximale).

Ceci ne peut se faire sans économiser le travail humain, les matières, l'énergie, ni sans réorienter de nombreuses activités. Ceci ne peut se faire non plus sans autodétermination des producteurs et usagers associés.

L'activité économique ne peut servir aucun autre objectif (puissance nationale, accumulation, enrichissement d'une classe, ...) que celui qui vient d'être décrit, pleinement écologique celui-là.

Ces propositions excluent l'espérance d'un capitalisme qui prendrait en compte les contraintes écologiques comme il a pris en compte d'autres contraintes (congés payés, force syndicale, sécurité sociale, ...).

L'écologie dépasse largement la défense de l'environnement. Elle n'est pas un esthétisme généreux, elle emporte un projet politique, global, réaliste, audacieux et équilibré.

Militer pour l'ÉCOLOGIE, c'est vouloir une société où les pouvoirs sont partagés, les décisions débattues, les matières économisées, les outils soumis à leurs utilisateurs, les équilibres respectés.

La Wallonie n'a pas besoin d'équipements immenses qui détruisent son harmonie, pas plus qu'elle n'a besoin de produire n'importe quoi à n'importe quelle condition pour se redresser. Il nous faudra le courage politique d'abandonner des outils et des produits capitalistes.

C'est un domaine d'action essentiel pour notre mouvement que de montrer que le principe écologique est le seul qui puisse assurer la justice, la liberté, et jusqu'à l'existence même de toute société.

4. Par rapport à la croissance et au progrès.

Ces notions recouvrent aujourd'hui une mystification destinée à voiler le problème de fond, à savoir l'incapacité de la société industrielle à servir le bonheur.

Le progrès technique n'est acceptable que dans la mesure où les outils qu'il nécessite sont mieux dominés par l'utilisateur, les produits qu'il engendre rencontrent un besoin réel exprimé (et non créé), la matière qu'il réclame est économisée, l'énergie qu'il réclame est raisonnable et décentralisée, la production qu'il appelle est autogérée.

Il est honteux de réclamer la croissance dans un pays riche alors qu'elle s'oppose au bien-être (la croissance de la production de voitures ne couvre pas mieux le besoin de se déplacer) et qu'elle se finance par l'asservissement et la misère de ceux qui n'en profitent pas (ponctions diverses dans le Tiers-Monde).

Il est impérieux par contre de réclamer une redistribution.

Il faut donner un contenu à la croissance : parler de la croissance de la satisfaction des besoins réels, de croissance de la responsabilité collective, de croissance de la maturité des producteurs, plutôt que de croissance du produit national brut (masse des biens et services quels qu'ils soient).

Il faut intégrer le bien-être au calcul économique.

En ce sens, il n'y a de progrès qu'écologique et autogestionnaire.

5. Par rapport à la droite.

L'ensemble des valeurs portées par la droite s'oppose à ce que nous proposons. Le pouvoir d'une classe, le conservatisme, les appels à la morale, la légitimation de l'autorité et le rôle de l'argent sont autant d'éléments qui nous mettent en opposition radicale avec la droite.

6. Par rapport à la gauche.

Nous faisons nôtres les principes du FEDERALISME INTEGRAL. Il reconnaît la vie et l'autonomie des communautés à tous les échelons.

Nous nous opposons tout autant aux courants de la GAUCHE GESTIONNAIRE, qui caresse l'espoir de gérer le système sans en changer fondamentalement le contenu et le pouvoir. Il n'y aura jamais de capitalisme social.

Sociaux-démocrates, syndicalistes gestionnaires et communistes à la porte d'entrée du pouvoir ne veulent et ne peuvent inverser de façon décisive les choix capitalistes (énergie nucléaire, consommation individuelle débridée, soumission des hommes aux outils de production, technocratie). Pour nous, les Wallons ne sont pas une clientèle électorale.

Nous appuyons les forces de gauche qui tentent d'enfoncer un coin dans les schémas anciens du pouvoir, notamment par l'action syndicale novatrice, par l'action culturelle originale, par une présence dans les communautés de base, par la prise en compte de la revendication écologique.

7. Par rapport aux groupes de défense de l'environnement.

Nous les appuyons dans la mesure où ils ne défendent pas des privilèges et dans la mesure où ils globalisent leurs revendications et désignent clairement leurs adversaires. Trop souvent, ils s'érigent en bonne conscience écologique du pouvoir capitaliste, ce qui leur fait légitimer le système dont ils combattent des exactions locales. Ceci ne nous fait pas négliger la lutte contre tout ce qui heurte un environnement local, elle est en effet un terrain de conscientisation.

8. Par rapport aux problèmes wallons.

La Wallonie a besoin d'un mouvement politique original capable d'analyser les raisons profondes de son malaise et de proposer des choix novateurs quant à l'orientation de son développement.

On parle du déclin wallon ; il s'agit plutôt du déclin de la capacité des Wallons à prendre leur problème en main, du déclin de leur combativité. La solution à ce déclin ne passe pas par la relance des investissements capitalistes.

Pour les Wallons, la maîtrise de leur destin collectif régional passera inmanquablement par une véritable politique écologique autogérée dans les quartiers, les écoles, les entreprises, le secteur culture, etc..., seule formule vivante capable de réaliser l'épanouissement de tous.

Notre mouvement fait pour cela des choix clairs en matière économique et sociale, sans être sectaire et en respectant la pluralité des opinions.

C'est d'une rupture nette avec les vieilles structures, avec les puissances économiques qui l'exploitent et la classe politique qui la trahit dont la Wallonie a besoin.